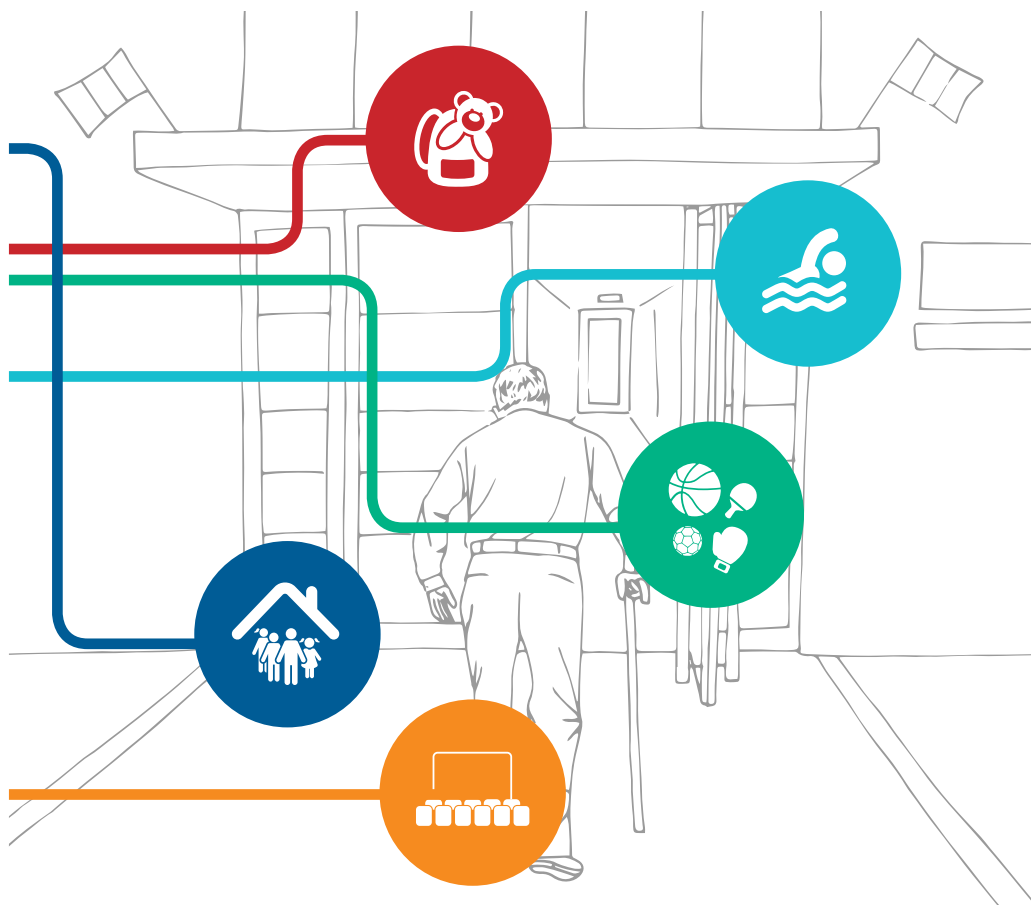


GUIDE POUR UNE SIGNALÉTIQUE UNIVERSELLE

CONSEILS PRATIQUES À L'USAGE DES PROPRIÉTAIRES ET
GESTIONNAIRES D'ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC



SOMMAIRE

ÉDITO	p 3
OBJECTIFS DE CE GUIDE	p 4
1. PRINCIPES GÉNÉRAUX À RESPECTER	p 5
2. LOCALISATION ET EMPLACEMENT	
De l'espace public au bâtiment	p 6
À l'intérieur du bâtiment	p 7
3. CONTENU ET FORME	
Faciliter la compréhension par des symboles graphiques et pictogrammes	p 8
Accompagner ces symboles d'un fléchage clair et compréhensible	p 8
Choisir des caractères adaptés	p 9
Privilégier les couleurs contrastées	p 9
4. SUPPORTS ET EMPLACEMENTS	
Nature et qualité des supports	p 10
Emplacement des supports	p 10
Qualité de l'éclairage	p 10
Techniques complémentaires	p 10

5. COULEURS

Choix des couleurs	p 11
Utilisations recommandées	p 11
Une couleur, un usage	p 12

6. DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES

Bande de guidage	p 13
Signalétique visuelle au sol	p 14
Balise sonore	p 14
Boucle d'induction magnétique	p 15
Plan tactile et multi sensoriel	p 15
Plan simplifié	p 16

POUR ALLER PLUS LOIN

CONTACTS

ÉDITO

La Ville de Nantes et Nantes Métropole veulent faire de l'égalité une réalité concrète. Elles agissent ainsi en faveur des personnes en situation de handicap en développant une politique d'accessibilité universelle.

Concevoir une signalétique pour toutes et tous constitue une démarche à part entière, en résonance avec les enjeux d'Égalité réelle.

En effet, une signalétique adaptée permet à tous les usagers (handicapés ou non, illettrés ou non, étrangers ou non...) d'identifier plus aisément les services proposés par la Ville ou la Métropole et contribue à l'autonomie de toutes et tous.

Basée sur l'accessibilité universelle, en évitant les stéréotypes liés au sexe, cette démarche privilégie la prise en compte des besoins de chacun et chacune. Elle permet, de façon égalitaire, d'avoir une meilleure information et orientation dans les locaux publics.

Depuis son lancement en 2015, cette démarche fait l'objet de tests, d'évaluations et d'améliorations grâce à la contribution d'associations et d'usagers (personnes déficientes mentales travaillant en Établissements ou Services d'Aide par le Travail, contributeurs du Conseil Nantais de l'Accessibilité Universelle, du Conseil Nantais pour la Citoyenneté des Étrangers et du Conseil de l'Égalité Femmes-Hommes). Pour faciliter sa mise en œuvre opérationnelle, la Ville de Nantes et la Métropole se sont dotées d'un catalogue de pictogrammes, de fiches techniques sur l'accessibilité et la signalétique des ERP, et de ce

recueil de conseils pratiques à appliquer dans les bâtiments neufs et anciens.

La signalétique comprend l'identité graphique de la collectivité mais aussi les informations directionnelles facilitant le repérage dans l'espace : c'est un « système de guidage, d'orientation et de jalonnement utilisant divers outils ou supports (flèches, inscriptions, pictogrammes, bornes, signes, aide humaine, etc.) ».

Veiller à l'accessibilité de la signalétique contribue à la réalisation de l'obligation de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) prévue par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La loi stipule que les ERP existants de toute catégorie doivent être tels que « toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public ».

La Ville de Nantes et Nantes Métropole vous invitent à vous appuyer sur le principe d'accès à tout pour toutes et tous, auquel ce guide contribuera utilement.

Jacques Garreau
Vice-Président en charge
des déplacements doux,
continuités piétonnes et du handicap

OBJECTIFS DE CE GUIDE

Ce guide apporte un premier niveau d'information aux professionnels des collectivités territoriales sur l'accessibilité universelle de la signalétique des ERP.

Il constitue l'un des outils de mise en œuvre de la démarche de signalétique pour toutes et tous co-construite par les directions de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole : Département BATI, Direction de l'Immobilier, Mission Handicap et Accessibilité, Mission Égalité Femmes-Hommes, Mission Intégration Lutte contre les Discriminations et Direction Générale Déléguée Information et Relation au Citoyen.

L'ADAPEI, l'AFM, l'APAJH, l'APF, La Persagotière y ont apporté leur contribution.

Les principes et recommandations de ce guide doivent être communiqués aux maîtres d'œuvres dans les cahiers des charges des projets de la Ville de Nantes et la Nantes Métropole. A cet effet, les services ont conçu une fiche technique plus détaillée, intitulée « pré-requis en matière de signalétique accessible à tous », à intégrer aux programmes des ERP (voir rubrique « pour aller plus loin... »).

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX À RESPECTER

Au regard de la loi, des usages et des retours d'expériences des réseaux nationaux (Réseau accessibilité et Villes Inclusives, CEREMA¹), il s'avère essentiel de :

- considérer la **signalétique directionnelle** comme un **élément de lecture indispensable**, notamment dans les bâtiments anciens ou complexes (« signalétique réparatrice ») ; et l'assurer de manière **uniforme d'un ERP à l'autre** ;
- **doubler systématiquement texte et image** en utilisant des pictogrammes symbolisant tous les usages (salle de réunion, vestiaire, conciergerie, salle de lecture, salle d'attente, salle multisport...) que l'on peut trouver dans l'ERP ;
- utiliser une banque de donnée de pictogrammes (créée par la collectivité) afin de garantir la cohérence d'un ERP à l'autre ;
- recourir à des **codes couleurs dans les bâtiments** (murs, portes...) facilitant le repérage dans l'espace et/ou l'identification de fonction propres aux lieux ;

- choisir des **supports permettant les évolutions et changements d'informations** (fonction d'une salle par exemple) ;
- prévoir éventuellement des dispositifs complémentaires :
 - des bandes de guidages au sol offrant des repères visuels et tactiles aux déficients visuels mais également aux autres usagers pour les orienter jusqu'au point d'accueil principal ;
 - des plans ;
 - des informations sonores et/ou tactiles.
- veiller à ce que l'emplacement de la signalétique reste dégagé, sans être gêné par des affiches et notes diverses afin de **garantir sa visibilité dans le temps**.
- faire **tester et évaluer** les projets de signalétique pour tous **par des associations et des usagers**. Les propositions de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole ont été testées par l'ADAPEI 44 et des travailleurs de l'ESAT Nantest avec leur éducatrice spécialisée chargée de soutien.

Exemple d'évolution d'un pictogramme de la Ville et de Nantes Métropole après concertation :



Table non visible



Personnages blancs peu compréhensibles par rapport à la table



Absence de mixité



Pictogramme retenu

¹ Centre d'Études et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

2. LOCALISATION ET EMPLACEMENT

Il s'agit de faciliter, pour tous les usagers, la localisation et l'accès au bâtiment ainsi qu'à ses services.

De l'espace public au bâtiment

- Installer un **panneau** ou un **totem aux abords du bâtiment** indiquant les noms des différents ERP sur le secteur, lorsque l'entrée n'est pas visible depuis le parking ou l'accès au site. Ces panneaux ou totem doivent contenir obligatoirement un plan schématique des locaux avec :
 - des codes couleurs identiques à ceux utilisés dans le bâtiment ;
 - des pictogrammes correspondants à l'usage principal de chaque ensemble (ex : école primaire, école maternelle, crèche...).

Son orientation doit correspondre à ce que l'utilisateur voit devant lui pour faciliter la lecture du plan. Totem (groupe scolaire les Agenêts)

- Installer un **panneau sur l'entrée de l'équipement** ou poser de la **vitrophanie** sur la porte d'entrée. Si l'entrée n'est pas accessible à tous, il faut installer une signalétique visible indiquant l'accès adapté dès l'abord du bâtiment.



Totem (groupe scolaire les Agenêts)

À l'intérieur du bâtiment

- Veiller à l'**homogénéité** de la signalétique, de l'identité visuelle et des dénominations d'espaces et de services sur l'ensemble du cheminement.
- Veiller à la **continuité** de la signalétique à chaque étage, chaque intersection ou entrée

dans une nouvelle zone.

- Implanter la signalétique à l'intérieur et à l'extérieur des ascenseurs mais aussi sur les paliers de desserte des escaliers pour rappeler le numéro de l'étage et les principaux services présents.

Exemple de continuité de la signalétique (groupe scolaire Le Linot) :



Panneau d'entrée de l'ERP



Vitrophanie sur les parois vitrées de chaque zone



Signalétique aux intersections et dans les nouvelles zones

3. CONTENU ET FORME

Il s'agit de garantir à tous les usagers la visibilité, la lisibilité et la compréhension de la signalétique directionnelle.

Faciliter la compréhension par des symboles graphiques et pictogrammes

- Doubler / traduire toutes les informations écrites avec des pictogrammes à chaque fois que cela est possible.
- Utiliser des symboles graphiques et pictogrammes compréhensibles par tous (lecteur ou non lecteur).
- Proscrire les abréviations.

Accompagner ces symboles d'un fléchage clair et compréhensible

Flèches conseillées :



Flèches aux formes « abstraites » déconseillées :



Pictogrammes, flèches et panneaux directionnels (groupe scolaire du Linot)



Catalogue de pictogrammes
Création de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, concertée avec les associations et usagers



Pictogrammes et flèches directionnelles sur un totem (plaine de jeux de la Durantière)

Choisir des caractères adaptés

- Utiliser une typographie telle que Myriad pro ou Tahoma ou Arial.
- Adapter la taille des caractères selon le niveau d'information, la distance et la hauteur d'accrochage.
- Écrire les mots en lettres minuscules sauf la première lettre.
- Proscrire l'italique, le souligné, les mots tout en majuscule.
- Éviter l'écriture en vertical sauf cas exceptionnel (drapeau ou support contraignant).



Entrée du groupe scolaire Alain Fournier

Privilégier les couleurs contrastées

La visibilité des informations dépend du **contraste** de couleur et de luminance (lumière réfléchie) **entre le texte et le support**.

Le tableau ci-contre fournit la valeur du contraste entre deux couleurs selon la formule : différence de luminance entre la plus claire et la plus foncée, divisée par la luminance de la plus claire, multipliée par 100.

%	Beige	Blanc	Gris	Noir	Brun	Rose	Violet	Vert	Orange	Bleu	Jaune	Rouge
Rouge	78	84	52	38	9	27	25	34	62	33	82	
Jaune	55	66	73	89	80	18	75	76	51	79		
Bleu	78	82	35	47	9	36	14	25	86			
Orange	65	60	59	76	59	11	47	86				
Vert	72	80	35	53	18	45	9					
Violet	70	79	1	56	65	40						
Rose	61	65	37	73	33							
Brun	77	84	38	43								
Noir	87	91	58									
Gris	69	78										
Blanc	33											
Beige												

Source : Arthur P. and Passini R., Wayfinding - People, Signs and Architecture (page 179), McGraw - Hill Ryerson, Whitby, Ontario, 1992.

4. SUPPORTS ET EMPLACEMENTS

Nature et qualité des supports

- Toujours positionner la signalétique verticale **en dehors du cheminement** qui doit, réglementairement, rester libre de tout obstacle.
- Garantir des contrastes importants entre le texte et le fond : choisir un fond uni, mat et sans reflets.
- Distinguer les informations pérennes des informations évolutives : favoriser la réversibilité de certaines informations (fonction d'une salle par exemple) en choisissant des supports à demeure mais pouvant accueillir des changements d'informations (type plexiglas). Ces **supports modulables** présentent l'intérêt d'être moins coûteux en cas de changement de destination du local.



Exemple
de support
modulable

Emplacement des supports

- Placer les informations visuelles de manière à ce qu'elles soient facilement compréhensibles, **lisibles en toutes conditions**, y compris d'éclairage, **visibles en position debout ou assise**.

Qualité de l'éclairage

- L'éclairage de la signalétique et des cheminements (horizontaux et verticaux) permet aux usagers d'améliorer leurs conditions d'orientations et de disposer d'un cadre sécurisant et sécurisé (appréhension des obstacles). L'affichage à cristaux liquides est à proscrire.

Techniques complémentaires

- Possibilité de faire des rappels dans les escaliers
 - inscription d'informations sur les **contre-marches**
 - utilisation de manchons comprenant texte et braille sur les **mains-courantes**
- Utilisation de texte en braille près des **poignées de portes**

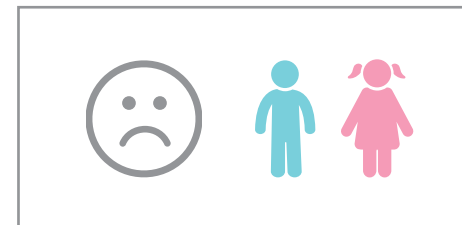
5. COULEURS

Au-delà, de son intérêt esthétique, la couleur offre aussi des facilités de repérage dans l'espace et peut contribuer à la compréhension des usages au sein des ERP. La couleur a la capacité d'influencer la perception de l'espace, d'**améliorer le repérage**, de **faciliter les déplacements** et de **sécuriser**.

Il faut donc recourir à l'utilisation de la couleur sur les **murs** et les **portes** afin d'identifier et différencier des usages ou des entités au sein d'un même équipement : services, étages...

Choix des couleurs

- Il n'y a pas de codes couleur arrêté et standard. Il existe cependant des codes couleurs standardisés qu'il est possible d'utiliser :
 - le **Rouge** : interdit, danger, annulation, matériel incendie
 - le **Vert** : autorisation, sortie de secours...
- Il est proscrit d'utiliser des couleurs stéréotypées : rose pour les espaces filles / bleu pour les garçons.



Utilisations recommandées

La couleur peut être apposée sur des supports différents pour :




- indiquer des **obstacles** (angles saillants, bordure, nez de marches, baies et portes vitrées...), des cheminements,
- signaler des **entrées**, des **fonctions** ou des **zones de transition** (encadrement de portes, porches...),
- signaler des accessoires ou du mobilier (interrupteurs, portes manteaux, chaises...).

Une couleur, un usage

Les **codes couleurs** doivent être **cohérents** avec les supports de signalétique directionnelle.

- Le texte est de couleur neutre (par exemple noir sur fond blanc) ou doit correspondre au code couleur.
- Le fond doit correspondre à l'usage renseigné : pictogramme et indication vestiaire sur un fond vert si les vestiaires et les sanitaires sont symbolisés par des portes ou des murs verts.

Exemple de différenciation des usages par la couleur utilisée dans les gymnases Handisport de la Ville de Nantes :

-  Sanitaires et vestiaires
-  Interdit au public / réservé au personnel / danger
-  Salles d'activités sportives et salles de réunion

Exemples de bonnes pratiques de recours à la couleur :



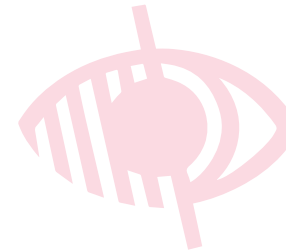
Repérage des vestiaires et sanitaires par leurs portes peintes en vert (gymnase de Doulon)



Distinction d'une salle réservée aux adultes, de sanitaires et d'une salle d'activité pour les enfants (école Mulotière)

6. DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES

Les attentes des personnes en situation de handicap diffèrent selon la nature et le degré du handicap mais aussi en fonction de la nature de l'établissement.
Certains supports de signalétique peuvent comporter simultanément une information visuelle, tactile (braille et relief positif) ou sonore.



Bande de guidage

La bande de guidage est dédiée aux personnes mal et non voyantes mais elle sert indéniablement de « fil conducteur » pour les autres usagers.

- Utiliser les bandes de guidage à l'entrée des sites ou pour guider les usagers à minima à l'accueil ou sur certains services.
- La mise en place de bande de guidage n'est pas systématique sur les abords du site: possibilité de faire des cheminements piétons dont les matériaux sont contrastés visuellement et tactilement des parties circulées par les véhicules et/ou les vélos (résine gravillonnée/enrobé, béton/enrobé...).



Bande de guidage (gymnase de la Durantière)

Signalétique visuelle au sol

- A utiliser à l'entrée d'un site ou d'un service ou encore d'un espace très vaste pour orienter les usagers.
- Les informations reprendront les règles précédemment citées et relatives aux codes couleurs ou aux pictogrammes.

Balise sonore

La balise sonore permet aux personnes mal ou non voyantes de localiser l'entrée d'un ERP ou d'un service. Elle est positionnée au dessus de la porte d'entrée et les messages (nom du bâtiment, horaires...) sont déclenchés par les usagers utilisant des télécommandes universelles.

- Recourir à ce dispositif en priorité sur les bâtiments dont l'entrée peut être complexe à trouver pour un non-voyant : ERP complexes, ERP donnant sur de longues rues ou de vastes places.
- Les messages doivent être brefs et clairs.



Signalétique visuelle au sol (groupe scolaire Julien Gracq)



Balise sonore (conservatoire à rayonnement régional)



Boucle d'induction magnétique

La boucle magnétique est un système d'aide à l'écoute pour les malentendants porteurs d'un appareil auditif avec position T. Elle permet à la personne de recevoir le son directement dans son appareil auditif sans les interférences des bruits avoisinants.

Elle est positionnée à l'accueil de chaque ERP, et selon le type d'établissement, dans au moins une salle de réunion.



Boucle magnétique (accueil de la Maison des Confluences)

Plan tactile et multi sensoriel

Pour les gros équipements et les ERP emblématiques, étudier la possibilité de faire une maquette pour tous : en couleur, en braille, en relief, voire avec des vidéos en langue des signes françaises (LSF).



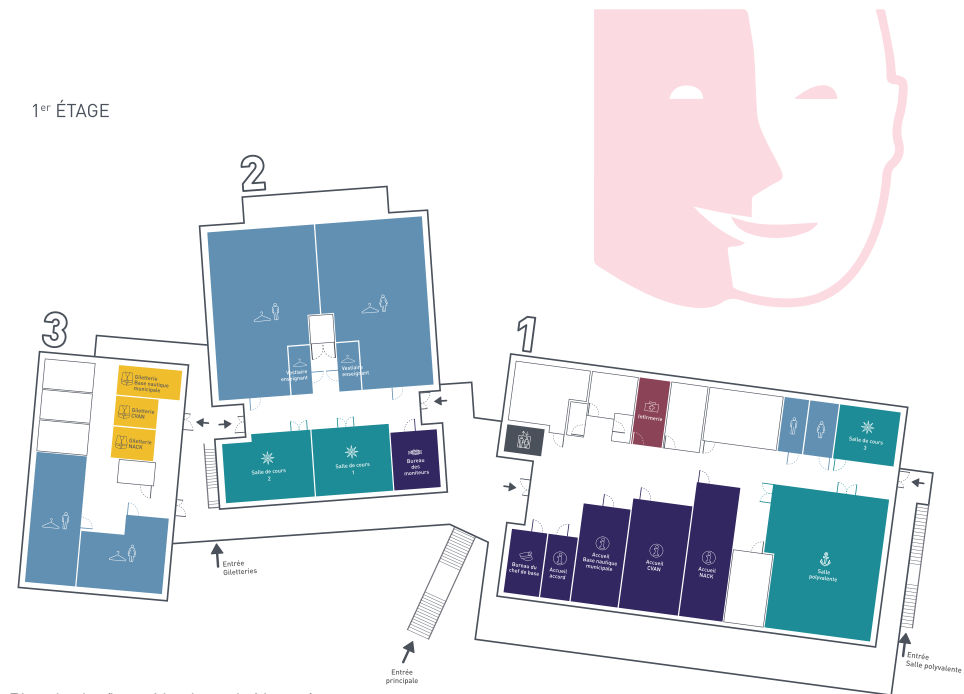
Maquette pour tous (mairie centrale de Nantes)



Plan simplifié

Prévoir à l'issue des travaux la réalisation d'un plan simplifié qui sera remis à l'accueil des ERP complexes pour les visiteurs ayant du mal à se repérer ou venant pour la première fois.

- Utiliser les mêmes codes couleurs et les mêmes pictogrammes qu'à l'intérieur du bâtiment.
- Accrocher également ce plan au mur d'entrée de l'ERP.



Plan de site (base Nautique de Nantes)

POUR ALLER PLUS LOIN

Références réglementaires

Annexe 8 de la circulaire interministérielle n°DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public

Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public

Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement

Norme NF P98-352 applicable pour les bandes de guidage

Norme NF EN60118-4 : 2015 pour les boucles d'induction magnétique

Ressources nationales

Site web de la Délégation ministérielle à l'accessibilité :

www.ecologie-solaire.gouv.fr/politiques/accessibilite

Fiche « Handicaps mentaux, cognitifs et psychiques. Quelles pistes pour améliorer l'accessibilité ? » - CERTU



Guide pratique de la signalétique et des pictogrammes – UNAPEI



Guide pratique de l'accessibilité (pour vous accompagner dans vos démarches en faveur des personnes en situation de handicap mental) UNAPEI

Accessibilité aux personnes handicapées - Signalétique de repérage et d'orientation dans les établissements recevant du public, norme (d'application volontaire) BP P96-104, AFNOR

Ressources internes

Fiche technique « Pré-requis en matière d'Accessibilité - ERP accessible à tous »

À intégrer aux programmes des ERP de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole. Elle donne des éléments sur l'accessibilité des cheminements extérieurs / stationnements / accès au bâtiment et accueil / circulations intérieures horizontales et verticales / portes et sas / équipements, mobiliers et dispositifs de commande / locaux ouverts au public / sanitaires...

*Disponible sur Intranet >
Accéder aux ressources
métiers > BATI >
Travailler avec le BATI*

Fiche technique « Pré-requis en matière de signalétique ERP accessible à tous »

À intégrer aux programmes des ERP de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole.

*Disponible sur Intranet >
Accéder aux ressources
métiers > BATI >
Travailler avec le BATI*



Document «Signalétique, qui fait quoi ? »

Procédure de mise en œuvre d'un projet de signalétique (opérations concernées / pilotage du projet / mise en œuvre / lots de l'accord cadre à utiliser)

*Disponible sur Intranet >
Accéder aux ressources
métiers > BATI >
Travailler avec le BATI*

Offre de services interne de la Mission Handicap et Accessibilité

Présentation des accompagnements possibles pour garantir l'égalité dans l'ensemble des politiques publiques et projets de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole (mise à disposition de supports ressources, conception d'actions de sensibilisation, expertise d'usage...)

*Consultable sur l'intranet
> Accéder aux ressources
métiers > Égalité*

Catalogue « Des pictos pour identifier les ERP » Ville de Nantes & Nantes Métropole

*Disponible sur Intranet >
Accéder aux ressources
métiers > BATI >
Travailler avec le BATI*



CONTACTS

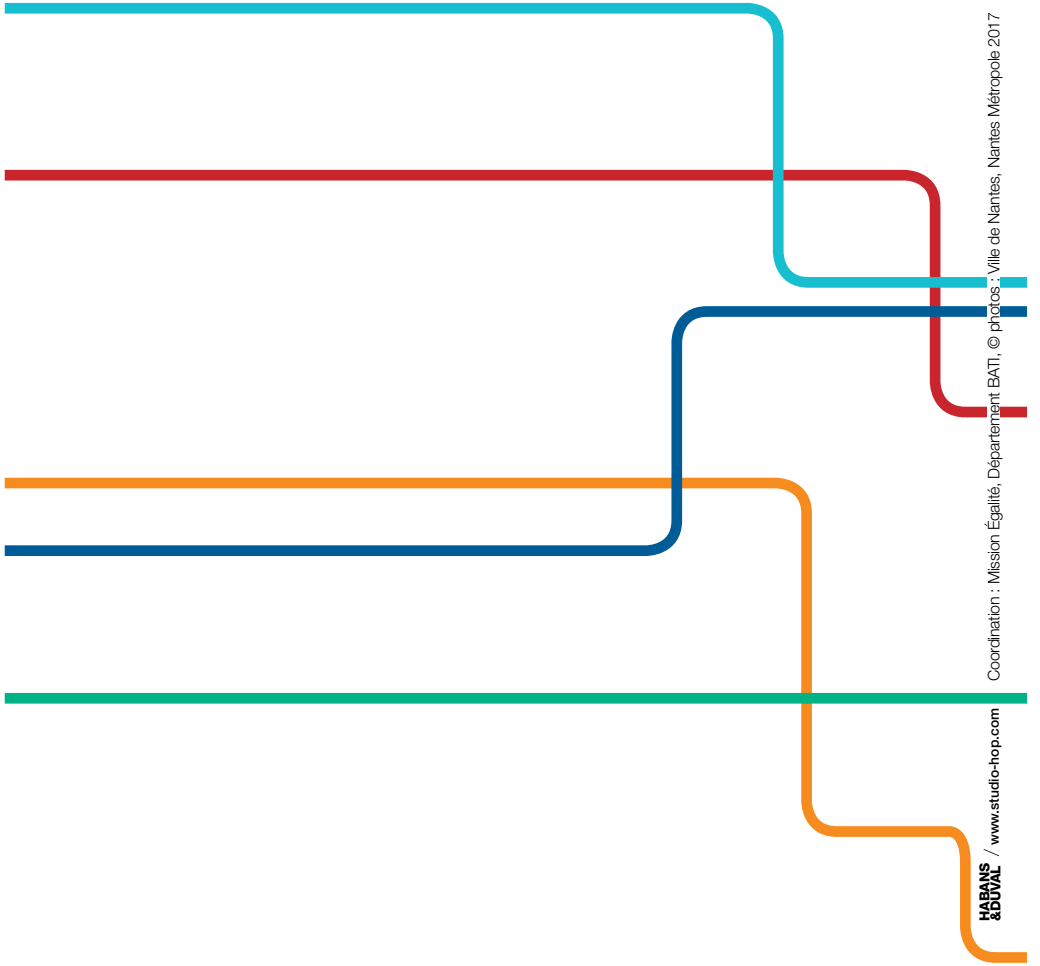
Ville de Nantes & Nantes Métropole

Mission Égalité / Handicap et Accessibilité

mission.egalite@nantesmetropole.fr

Département BATI

bati-accessibilite@nantesmetropole.fr



Coordination : Mission Égalité, Département BATI, © photos : Ville de Nantes, Nantes Métropole 2017

HABAYS & DUVAL / www.studio-hop.com

Ville de Nantes
2 rue de l'Hôtel de Ville
44094 Nantes Cedex 1
Tél. 02 40 41 9000

www.nantes.fr

Nantes Métropole
2 cours du Champ de Mars
44923 Nantes Cedex 9
Tél. 02 40 99 48 48

www.nantesmetropole.fr

